L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED.

Bureau : 323 rue des Carmes, entre Bienville et Bienville.

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

TEMPERATURE.

Du 22 avril 1911.

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue Canal, N.-O., Lne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin..	76	22
Midi.....	80	24
3 P. M.....	82	25
6 P. M.....	84	26

SOMMAIRE.

2me PAGE.
Feuilleton.
3me PAGE.
Feuileton.
4me PAGE.
L'Actualité,
Un nez en location.
La Taquinerie au Japon. Petites études sociales.
Pensées. La Femme et l'Amour.
Cuisine.
5me PAGE.
Faits Divers.
6me PAGE.
L'a t il dit?
Deux Perles.
Mérimée.
8me PAGE.
Poésie.
Mondanités.
Chiffons.
Du Vaudeville à l'Opérette.
La dernière lutte.

Le traité de Réciprocité avec le Canada.

Le traité de réciprocité avec le Canada que le dernier Congrès n'avait fait que discuter très imparfaitement, vient d'être voté à la Chambre des Représentants, appuyé qu'il était, comme on le sait, par le Président Taft.

En effet, la mesure a trouvé à la Chambre deux-cent-soixante-cinq partisans et quatre-vingt-neuf adversaires, les démocrates étant presqu'unanimes à la soutenir.

Nous avons, à l'époque, dit l'objet de ce traité dont les clauses ont été acceptées par M. Taft, d'une part, et le Cabinet Canadien, de l'autre ; traité en vertu duquel les taux du tarif actuel pour l'entrée de certains articles dans le pays seront réduits, tandis que d'autres articles seront exempts de tout impôt.

Les *leaders* démocrates ont ajouté à l'instrument qui va créer d'étroites relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis, une clause qui autorise le Président Taft à tenter des efforts nouveaux pour donner au traité une envergure plus grande.

L'adoption de la mesure n'a jamais fait l'ombre d'un doute, mais ceux qui s'y opposaient ont apporté dans leur lutte un tel acharnement, y ont fait preuve d'une telle habileté, qu'il a fallu six longs jours pour en assurer le triomphe.

Presqu'à chaque clause du traité il a été proposé un amendement, mais toujours avec le même insuccès, car les démocrates et les républicains partisans du traité présentaient à leurs adversaires un indivisible bloc.

L'entrée en franchise de la pulpe et du papier a soulevé de vives discussions, M. Mann, de l'Illinois s'en faisant le champion, et M. Cannon, l'ancien orateur de la Chambre, la combattant énergiquement.

M. Cannon se serait écrié au cours de la discussion à laquelle il prenait part avec une grande ardeur : "Faisons venir ici le Canada et livrons-lui les murs du Congrès."

M. Longworth a exprimé l'opinion que la réduction des impôts telle qu'elle est contenue dans le traité nouveau serait en violation du traité en activité et porterait préjudice aux intérêts des autres nations qui ont des relations d'affaires avec les Etats-Unis.

La discussion a été close par un très éloquent discours de M. Underwood dans lequel il a dit que les correctifs apportés au tarif actuel ne changeraient nullement la situation du pays : que les intérêts du Capital et du Travail n'en seraient pas affectés. Il a ajouté qu'il ne demandait pas la suppression des droits de Douane ; mais qu'il favorisait une échelle d'impôts qui ne rendit pas impossible une concurrence juste et honnête.

L'orateur n'a pas été tendre pour les républicains et le tarif qu'ils ont adopté l'an dernier ; avec une pointe d'ironie il a appelé le tarif Payne-Aldrich, dont l'enfantement fut si laborieux et la délivrance si pénible, un *Gold brick*.

Un nez en location.

Les pièces, comme les livres, ont leur destin, écrit un chroniqueur parisien.

Croirait-on que cette triomphante "Vie Parisienne", dont les Variétés viennent de faire une si brillante et si pittoresque reconstitution, faillit ne pas aller jusqu'à la rampe !

Le directeur du Palais-Royal, M. Plunkett, croyait si fermement à l'insuccès de cet opéra-bouffe que, à la veille de la première, il offrit une forte prime aux auteurs s'ils consentaient à retirer, Meilhac et Halévy leur poème, Offenbach sa partition.

La méfiance est contagieuse. Elle avait fini par gagner les interprètes, sauf trois, qui, jusqu'au dernier jour, eurent foi dans la réussite : Mme Thierret, Hyacinthe et Gil Perès.

Qui se souvient aujourd'hui de Mme Thierret, cette artiste d'une si prodigieuse fantaisie, d'un comique si triculent qu'on l'avait surnommée l'Arnal femelle ? Elle avait pourtant, à sa sortie du Conservatoire, débuté par la tragédie, sur la scène de la rue Richelieu, où, un soir, elle doubla Mme Mélingue dans les "Burgraves" de Victor Hugo. Elle aurait pu tout aussi bien jouer l'Empereur que Guanhumara, car elle avait la taille d'un grenadier poméranien et le menton fleuri comme Barberousse.

Dans le privé, cette femme colosse, par un contraste assez fréquent, exagérait la faiblesse de son sexe. Elle avait des timidités d'athlète qui soulève à bras tendu des poids de cent kilos. Avec cela, très intelligente, très cultivée ; sa conversation était pleine d'agrément et d'imprévu. Elle avait des lettres et, comme la reine Margot, elle aurait pu soutenir une controverse en latin avec des docteurs de Sorbonne.

— —

Tel était son camarade Gil Perès, qui, pas plus qu'elle, n'apportait dans la vie l'"outrance" dont il était coutumier au théâtre. Et bien que, sur le tard, la folie l'eût touché de son aile, j'ai rarement connu nature plus correcte et cerveau mieux équilibré.

Gil Perès, entre autres mérites, eut celui d'être un des rares comédiens qui, l'histrion dépouillé, le fard essuyé, n'emportent pas après eux le fumet âcre de leur profession. D'une éducation parfaite, aimable, distingué, point cabotin, homme du monde, causeur intarissable, il faisait aussi bonne figure dans un salon que sur les planches. Ayant le flair du théâtre, le sentiment exact des situations, la divination du mot juste, du mot qui porte, il fut, pour les auteurs dont il faisait valoir les œuvres, plus qu'un interprète hors de pair, un utile collaborateur. Lambert Thiboust, en particulier, dut beaucoup, et il le disait hautement, à sa fréquentation constante : il avait fait de lui le compagnon de toutes ses heures et l'auxiliaire de tous ses travaux.

Un soir qu'ils étaient ensemble à Mabile, ils y firent la rencontre d'une péripatéticienne belle comme le jour et spirituelle comme....un discours de M. Monis. On s'en alla souper chez Vachette — c'était Vachette alors ; et l'on soupait encore. Au dessert, la demoiselle voulut percer l'incognito de ses deux compagnons.

—Pourquoi donc qu'on t'a décoré ? demanda-t-elle à brûle-pourpoint à Lambert.

—Pourquoi qu'on l'a décoré ? répondit Gil Perès .... Ah ! ma petite, en voilà un qui ne doit pas son ruban à l'intrigue !.... Il travaille !....Il travaille !....

—Et qu'est-ce qu'il fait de son état ?

—De ses deux états, tu veux dire !....Figure-toi qu'il est en même temps acteur à l'Odéon et commissaire de police....

—Où ça ?

—A Orléans !

Il avait de ces fantaisies inattendues et charmantes. Une autre fois—je n'ose dire la date, tant c'est loin !—les artistes s'étaient réunis au café, voisin du théâtre, où Grassot débitait son fameux punch. Il y avait, en outre, quelques auteurs dramatiques, entre autres Barrière, Thiboust, Chivot, Victor Bernard, et quelques gens de lettres, tels que Charles Narrey, Wolff, Massenet de Marancourt, Dupenty, Ph. Gille et quelqu'un qui me tient de très près. Le nez d'Hyacinthe, comme toujours, était le point de mire, la cible de tous les lazzis. Ils s'y plantaient comme des épingles dans une pelote, si bien que, perdant patience, le propriétaire de ce mirifique appendice s'écria ;

—Prenez le donc, mon nez, et que ça finisse !

—C'est dit, répliqua Gil Perès.

Et, hélant le garçon :

—Apportez, lui dit il, tout ce qu'il faut pour écrire.... Toi, Dupenty, tu feras le notaire.... Ces messieurs feront les témoins ....Ecris, je dicte.

Et il dicta :

"Entre les soussignés, Hyacinthe, artiste dramatique et propriétaire à Montmartre, d'une part, et Gil Perès, également artiste et propriétaire d'une faible partie de l'île de Beauté, sise à Nogent, d'autre part ;

"Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

"Article premier.—Le sieur Hyacinthe loue et cède son nez au sieur Gil Perès pour toute la durée de leurs engagements, à l'effet de servir de "truc, d'emblème", de "talisman" et, bref, à toutes les nécessités du répertoire.

"Art. 2.—Le nez précité sera mis à la disposition du sieur Gil Perès à dater des répétitions dites "du quatuor", afin qu'il puisse s'habituer au maniement du dit cartilage.

Art. 3. — A la fin de chaque soirée, le nez, après avoir servi, sera placé dans une boîte à violon.

"Art. 4—Il est expressément interdit au sieur Gil Perès de s'en servir pour bals masqués ou de l'employer comme éteignoir.

" Art. 5 — Ledit nez devra, chaque fois, être livré propre et parfaitement nettoyé ; mais, à partir de ce moment, le sieur Perès sera chargé de vider, à ses frais, les deux fosses nasales.

" Art. 6. — Le sieur Perès s'engage, sous peine de retrait dudit nez, à ne jamais placer l'objet dans un endroit humide et à ne jamais l'astreindre à d'autres usages que ceux dûment autorisés par la censure.

" Art. 7. — Dans le cas où les besoins du service appelleraient la troupe à Bade ou ailleurs, le sieur Perès fera voyager le nez à ses frais. Cependant, il lui sera loisible de s'en servir comme chancellère pendant toute la durée du trajet.

"Art. 8 —....

"Art. —Si le sieur Gil Perès venait à rompre son engagement, il est bien entendu que ledit nez reviendrait, après expertise, à son véritable propriétaire.

"Art. 10. — En cas d'émeute ledit nez ne peut, sous aucun prétexte, servir de barricade.

"Toutes ces réserves faites, le sieur Gil Perès peut jouer avec l'objet suivant les besoins de son art ; il peut le grimer, l'aplatir, le relever, l'allonger, y suspendre des anneaux, le faire friser et même s'asseoir dessus, sans que le sieur Hyacinthe puisse, en aucune façon, s'opposer à ces aimables espièglieries.

" Fait double et de bonne foi, par devant et par derrière Me Dupenty (Adolphe). "

— —

De ceux qui signèrent en qualité de témoins, la plupart sont morts, et les rares survivants ont divorcé, de longue date, avec la douce folie qui dicta cet acte extra-légal.

Ceux-là nous sauront gré de les avoir rajeunis de quelque quarante-cinq ans. Ces aubaines-là sont si rares !

PENSEES

LA

Femme et l'Amour

Nous extrayons ces pensées d'un curieux et charmant recueil : " La Pensée d'Edouard Rod ", où Mlle J. de Mestral Combremont a réuni les réflexions les plus significatives du romancier qui fut un moraliste si pénétrant et si averti des plus délicats problèmes.

Amour, passion, devoir, détresse, séparation, douleur, ce sont des paroles que toutes les lèvres ont prononcées : mais elle changent de valeur comme les mots dans les vers des poètes ou des chansonniers, comme les notes dans les partitions des maîtres ou des apprentis, comme les sons dans les voix inégales des chanteurs ou sous les archets irréguliers des virtuoses.

— —

On souffre, on crie, on a le cœur labouré, on voudrait mourir, on se demande où l'on prendra le courage pour subir, les forces pour supporter sa torture ; on frissonne devant l'avenir, on croit que chaque jour verra recommencer le supplice de la veille ; et puis les jours tombent, les années s'amassent, tout cela recule dans le lointain comme un clocher dont on s'éloigne, qui se rapetisse, qui se confond avec la plaine qu'on ne voit plus. Et ce n'est pas tout : ce qui était amer, affreusement amer, finit par sembler doux, très doux, très bon. L'on ne sait plus qu'on a souffert. On ne se rappelle que les belles heures. Le souvenir les ressuscite quelquefois, mais toutes pâles, prêtes à s'effacer comme le reste....

— —

Ceux qui ont beaucoup aimé savent tout de l'amour.

— —

On ne sait jamais ce qui se passe derrière le voile des yeux mêmes qui nous ont livré leurs secrets, au fond de l'âme qui s'est donnée et qui nous échappe, dans ces ténèbres de l'étranger où nos regards se butent, où s'éteint le flambeau pâlissant de l'amour....

— —

Pareil à ces conquérants qui s'entourent de ruines, l'amour dépeuple les cœurs où il veut régner et fait le vide autour de soi. Seul il demeure parmi les désastres.

— —

" Je vous aime et je pars ! " Thème éternel, dont chacun de ceux qui le répètent croit découvrir l'amertume ; thème où vibre ce qu'il y a de meilleur au fond de l'homme : sa force d'amour et sa force de sacrifice ; thème qu'a modulé sur des tons différents à travers les âges la longue série des amants obscurs ou glorieux qui ont connu le déchirement de l'adieu nécessaire, du devoir accepté.

— —

..Le mystère de l'amour et celui de la mort ne s'éclairent qu'en se rencontrant. C'est en se trouvant ensemble aux heures de l'agonie, quand l'un sent échapper les dernières gouttes de sa source de vie, quand l'autre aspire en vain à verser dans cette source tarie les ondes inutiles de ce son sang, c'est alors que l'on comprend ce que c'est qu'aimer, ce que c'est que mourir. La vie avec ses soins, son bruit, ses objets distrayants et falots, son tumulte, son va-et-vient, sème toujours quelque disparate entre les cœurs les plus tendrement unis. La mort les enlève comme le vent égalise les sables en passant. Autour du lit où elle étend ses ailes, il n'y a plus place que pour l'amour....

EDOUARD ROD.

LA TAQUINERIE AU JAPON

PETITES ÉTUDES SOCIALES

M. Fernand Nicolaï, qui s'est attaché tout spécialement aux études ethnologiques, vient de publier, sous ce titre : " l'Esprit de taquinerie, " un livre original et curieux.

Quelles sont les personnes les plus taquines ? La femme est-elle plus taquine que l'homme ? Qu'est-ce qui caractérise la taquinerie chez les enfants, les vieillards, les ouvriers, les paysans, les marins ? En quoi diffèrent les habitudes taquines chez les divers peuples ?... Autant de questions auxquelles l'auteur répond. Et c'est ainsi qu'il en arrive à comparer la psychologie des différentes nations, en démontrant l'influence que la courtoisie et la politesse peuvent avoir sur la bonne entente et l'harmonie des peuples, et — inversement — les mauvais effets de la taquinerie, qui va de la simple plaisanterie à la plus cruelle des mystifications.

Nous détachons de ce livre intéressant les pages suivantes sur la mentalité des Japonais, qui sont, comme on sait, un des peuples les plus polis et les plus respectueux de l'autorité qui soient.

Peut-on se faire une idée de ce qui se passe dans la société japonaise ?

Depuis la Révolution de 1868, faite par les " daïmios, " la condition ethnique des Nippons a opéré une transformation complète dans leurs mœurs.

Rompant avec leurs traditions nationales, avec leurs habitudes séculaires, les hommes se sont organisés pour la vie publique, et pour la civilisation moderne, en empruntant résolument les idées, les institutions politiques et les doctrines scientifiques ayant cours en Occident. Alors, tout le sexe masculin a été convié à un effort gigantesque pour constituer armée et marine, afin de faire " grande figure dans le monde ". Et grâce à une activité incomparable, grâce à un sentiment d'abnégation patriotique qui leur a fait quitter le foyer pour la place publique et pour la vie des camps, les Japonais en quelques années, ont réalisé la plus étonnante œuvre virile qu'il soit possible de signaler.

Ainsi, il a été dit et convenu que l'intérêt public passerait avant les soucis de famille, avant les relations amicales, avant les distractions mondaines ou les préoccupations personnelles.

Et ils ont tenu leur promesse ! En sorte qu'au jour où ils ont été appelés à mettre en pratique leurs théories, on les a trouvés prêts à agir. Ils ont battu la Chine en 1894 ; ils ont fait-on le sait, des poussées victorieuses contre les phalanges russes.

Veut-on connaître la cause déterminante de cet état d'âme, de cet esprit du " bushido ", qui fait du Japonais un citoyen remarquable, un guerrier entre tous redoutable ?.....

Sous l'empire des docteurs " shintoïstes et bouddhistes ", les Japonais professent un détachement extraordinaire de la vie. L'idée de la mort, " de la mort joyeuse " et prochaine, hante tout Nippon. Or, pareille obsession n'est pas faite pour stimuler ni même pour éveiller les idées futiles de la taquinerie. " La joie est dans la mort ", chantent-ils dans leur refrain national.

Quant à la Japonaise, quelles sont ses occupations préférées ? D'abord, une partie de son temps est absorbée par la confection de sa coiffure artistique, qui varie suivant la condition et l'âme des personnes : le " marumage " pour les épouses ; l' " ichogajeek ", réservé aux fillettes de moins de quinze ans ; la " shimada " pour les artistes.

Les Japonaises " classées " se réunissent non pas pour causer, ni pour faire de la musique, mais pour disposer des fleurs, selon des règles qui constituent un art spécial. Une jeune fille " select " reçoit des " leçons de fleurs " comme nos mères des leçons de harpe ou nos filles des leçons de piano.

Le contraste avec nos idées, nos goûts et nos mœurs ne va-t-il pas, d'ailleurs jusqu'à l'opposition flagrante ?

Au Japon, la jeune fille se marie avec des vêtements de deuil qui, justement, sont de couleur blanche ; et l'épouse cesse d'être la fille de ses père et mère ; — les lutteurs sont, en quelque sorte, les seuls hommes gras, la macédé des autres étant chose ordinaire ; — on ôte ses souliers et non son chapeau, en entrant ; — le vin se boit avant les repas ; — les clés tournent dans les serrures à l'inverse des autres ; — dans les livres, le titre se trouve à la place où nous mettons le mot " fin " ; les notes sont placées en haut des pages....

Dans les hôtels japonais, de type traditionnel, le patron fixe l'addition au plus juste prix ; il appartient au voyageur, dans sa loyauté, d'y ajouter bénévolement la somme qu'il estime devoir être le bénéfice de l'hôtelier. Cette gratification porte le nom de " présent " de thé : " chadai ".

Enfin, hasarder près d'une Japonaise, non seulement une critique mais même un compliment concernant ses avantages physiques ou seulement sa toilette, serait taxé d'outrage.

Réunies ensemble, les femmes passeront des heures charmantes à discuter l'arrangement symbolique, ou seulement gracieux des camélias, des glaïeuls, des azalées des lis, des glycines, des clématites et des chrysanthèmes.

D'autres fois, on ira faire des parties dans des voiturettes à deux roues, auxquelles est attelé un gaillard au buste nu, appartenant à la corporation des petites voitures du pays. Mais comme ce fauteuil roulant n'admet qu'une seule voyageuse, deux au plus, la gaieté ne se généralise pas facilement.

Quant à la galanterie, ou hommage masculin, il est nous a-t-il été expliqué, remplacé là-bas par une coquetterie spéciale, qui porte la Japonaise à dire d'elle à peu près ce que dirait un flatteur.

Dans un journal de Tokio, on lisait cette annonce : " Je suis une très jolie jeune fille, mes cheveux flottent comme les nuages, mon teint a la finesse et le velouté de la fleur. Mon visage est mobile comme la feuille du saule pleureur. Mes yeux bruns sont pareils à des croissants de lune. J'ai assez de bien pour traverser la vie, ma main dans sa main, et contempler avec lui " les fleurs, " pendant le jour et la nuit. Si cette annonce tombe sous les yeux d'un jeune homme intelligent, aimable et de belle tournure, je veux m'unir à lui pour la vie et reposer plus tard, avec lui, dans un tombeau de marbre rouge. "

Au demeurant, dirait-on on se rend visite, on cause : mais un Français n'a pas la moindre idée de ce que, là-bas, on appelle " conversation ". Ainsi, tout Japonais bien élevé doit, après les salamelecs, commencer la conversation par des formules absolument inutiles. Un Français qui rencontre un ami, lui dira d'abord la chose importante ou intéressante qu'il désire lui communiquer : " Je marie mon fils.... un tel est malade.... tel événement vient de survenir. "

Le Nippon, lui, réservera la nouvelle et engagera la conversation par des mots sans suite et vides de sens, comme s'il cherchait sa pensée ; car il croit de bon goût d'avoir l'air troublé par la rencontre d'une personne, au point d'en avoir l'esprit dérangé et déconcerté :

" Oh ! excusez moi !.... Qu'est-ce donc ?.... Et qu'y a-t-il ? Où suis-je ? Oh ! pardon ! "

Puis, on se remet de son émoi simulé, en disant à peu près ceci : " Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur d'être suspendu à vos augustes yeux (sic), c'est-à-dire de vous voir. " Ou, au contraire, si l'on s'est rencontré la veille, ou si l'on a reçu quelque cadeau l'avant-veille, l'étiquette voudra qu'on dise avec un air absorbé et d'une voix profonde : " Hier, ah ! .... " tout en demeurant comme envahi par un souvenir de reconnaissance inexprimable.

On comprend dès lors, que la nouvelle société japonaise éprouve le besoin de se viriliser, pour abandonner ces chinoiseries ridicules, peu conciliables avec les besoins et les aspirations d'un peuple qui, voulant grandir, a mieux à faire qu'à perdre le temps en mimiques compliquées.

Au Japon, si un maître donne un ordre à un serviteur, le respect veut qu'au lieu de répondre d'une façon affirmative, ce dernier prononce à haute voix ce très long mot : " Tachicomarimachita, " qui veut dire : " Je suis assis sur mes talons.... " Après quoi, il se précipitera pour exécuter l'ordre donné !

Loin d'être en rien provocant, le Japonais est silencieux et expectant. Quand on lui parle, quand on lui exprime une idée, il se garde de la contredire ou de l'apprécier. Il ne répond ni oui, ni non. La phrase usuelle est : " Je vous entends ". C'est l'équivalent de notre expression " parfaitement ! " dont nous usons et nous abusons dans la conversation, pour prouver que nous écoutons, sans que pour cela le mot, malgré son sens absolu, implique la moindre approbation.

Au surplus, comme la taquinerie est doublée toujours d'un peu d'impertinence, si minime soit-elle, elle ne saurait être tolérée en aucune mesure chez un peuple qui fait de la politesse un vrai culte.

Va-t-on rendre une visite ? On ne frappe pas à la porte.... il n'y en pas. On élève la voix pour signaler sa présence. Alors le maître ou la maîtresse de maison s'avancera silencieusement et, avec respect, saluera le visiteur en se mettant à genoux et en s'asseyant ensuite sur les talons. Les visiteurs répondront en inclinant la tête jusqu'au niveau des genoux en face de celui qui les reçoit, ils échangeront de nouvelles salutations, jamais moins de deux, en touchant la terre du front.

Ce n'est pas tout ! Au cours de la conversation, à tout moment, les personnes présentes éprouveront le besoin d'accentuer plus encore leur respect par des saluts réitérés. Dans cette gymnastique de haute courtoisie, ils ont une manière à eux de respirer, tout en baissant la tête avec componction, écarquillant les yeux, et faisant siffler l'air entre leurs dents, comme s'ils avaient dans la bouche une liqueur brûlante.

La politesse des Nippons est poussée à un point qu'on ne saurait imaginer. Parlent-ils, je suppose, des canards appartenant à l'Etat ? Imitant en cela les Chinois, ils les appelleront " honorables canards ", par respect pour l'autorité !

Ils lanceront de petits cris de joie et des sifflements de plaisir si on leur offre des gâteaux. Ils en prendront avec satisfaction et les qualifieront de la même épithète " d'honorables ". A l'auberge, ils diront par exemple à une servante : " Condescendez, je vous prie, à me donner un peu de riz.... "

Telle est la subtilité de leur courtoisie raffinée, qu'elle devient en pratique une des formes de la bonté. Et quiconque se tirait chez eux d'un travers physique, intellectuel ou moral, d'une personne quelconque, si ridicule soit-elle, serait réputé " un ennemi du Ciel !

ORPHEUM.

Pour la semaine qui commence demain après-midi la direction de l'Orpheum a renouvelé entièrement son programme.

Certains numéros sont absolument inédits, et ils ne peuvent manquer de rendre encore plus populaire le théâtre de la rue St-Charles.

Le numéro principal sera celui présenté par le Sextuor De Haven, qui interprète une amusante opérette, "The Understudy", accompagnée de nombreuses danses et chansons.

Les "Etudes en Porcelaine" de D. J. Andree, ne manqueront pas d'intéresser le public par leur nouveauté et leur côté artistique.

Julius Tannen, le fameux diseur de monologues que les habitués de l'Orpheum ont déjà eu l'occasion d'entendre et d'applaudir, est aussi inscrit au programme.

Citons encore : une petite comédie "The Substitute" qui sera interprétée par Mlle Hilda Thomas et M. Lou Hall ; le général Edouard Lavine, surnommé "The Soldier Bugler".

Les comédiens Paul Nevins et Ruby Ewood et pour terminer la troupe Fred Ronon.

BIBLIOGRAPHIE.

"Les Poètes du Terroir, du XVe au XXe siècle. Textes choisis, notices biographiques et bibliographiques, par A. Van Bever, accompagnés des cartes des anciens pays de France. Tome III : Languedoc et Comté de Foix, Lorraine, Lyonnais, Nivernais, Normandie, volume in-16.

Ce troisième volume des Poètes du Terroir apporte au public une non moins abondante moisson que les deux précédents. L'ingénieuse érudition de l'auteur, toujours admirablement informée, a su réunir les plus savoureuses chansons populaires et découvrir des talents très personnels injustement restés dans l'ombre. Ce choix constitue un fort pittoresque bouquet des chants du pays de France. On y découvre l'âme du Languedoc, toute d'humeur vive et joyeuse, d'indépendance et cependant fidèle au souvenir des horreurs qui marquèrent la croisade albigeoise ; le mysticisme élégiaque du pays lyonnais et la terre messine y coudoie l'ondoyant Nivernais, d'une si riche diversité de nature. Enfin, à l'approche des fêtes du Millénaire, il faut lire la belle étude que M. van Bever consacre à la Normandie et connaître les poètes qui chantèrent ses campagnes plantureuses, et mirent dans leur œuvre tant de verve satirique.

(Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.)

CUISINE

Oignons glacés

(Garniture).

Blanchir de petits oignons, les essuyer, les mettre dans une sauteuse avec du beurre et du sucre en poudre, saler légèrement, leur faire prendre une belle couleur, les retourner avec précaution, mouiller avec du bon jus de viande, faire réduire à petit feu, jusqu'à ce qu'ils soient cuits et glacés. Servir comme garniture.

NETTOYEZ LA PEAU

Avec le SAVON CUTICURA

Et l'Onguent Cuticura. Aucun autre émollient ne réussit comme celui-là à écarter boutons, points noirs, rougeur, rudesse et autres conditions désagréables du teint, des mains et des cheveux.

En vente partout. Faites venir une brochure gratis de la Potter Drug & Chem. Corp., Boston, E. U. d'A.

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE. SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

Nouvelle-Orléans, Lne., 4 avril 1911.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée Générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 23 de 1910, tel que l'a amendé l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale à sa seconde session extraordinaire de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le 8me jour du mois de mai 1911, pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an, garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et s'en réfère ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes, à savoir :

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir : $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et canceliés et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait s'être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans pas plus de soixante jours de la date de l'ouverture desdites soumissions.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartée de la ville de la Nouvelle-Orléans portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires seront collectés par la Commission de Liquidation de la ville et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte et à se conformer à toutes les provisions desdits statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marques toutes les soumissions : "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si l'on s'adresse à T. Wolfe Jr. secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr.
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.

7 avril —7 au 7 mai inc.